

**Conseil d'Ecole Élémentaire André Marsault**  
**3 novembre 2020**

La séance débute à 18h10.

**Présents:**

Pour des raisons sanitaires, ce premier conseil d'école se tient en effectif réduit: seulement 5 enseignantes et 4 représentantes de parents d'élèves ont été conviées.

*Mme Baitel, directrice*

*Mmes Bellier, Bianchi, Dalphin, Mallet, Ménard, enseignantes*

*Mme Guillou, psychologue*

*Mme Fommarty, adjointe au maire, déléguée aux affaires scolaires*

*Mme Marquis, responsable des affaires scolaires*

*M. Zacaropoulos, adjoint au maire*

*Mmes Billon et Flipon, APELGC*

*Mmes Bernard et Pitelet, FCPE*

**1 - Règlement intérieur du conseil d'école**

Le Conseil d'Ecole est composé des membres suivants:

- le directeur d'école, président
- le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- les professeurs des écoles chargés de chaque classe
- autant de représentants titulaires de parents d'élèves qu'il y a de classes dans l'école
- le délégué départemental de l'éducation nationale

Pour délibérer valablement, le Conseil d'Ecole doit réunir au moins la moitié de ses membres titulaires. En l'absence de ce quorum, il ne peut se tenir.

A noter que compte tenu du contexte sanitaire actuel, le présent conseil d'école déroge à ces règles. Il est alors convoqué dans les 15 jours et siège alors valablement, quel que soit le nombre de ses membres présents. Peuvent assister aux réunions, sans être membre, et avec voix uniquement consultative, pour les points les concernant, le personnel du réseau d'aides spécialisées, le médecin scolaire et l'infirmière de santé scolaire, l'assistante sociale de secteur, les auxiliaires de vie scolaire, le représentant d'une association partenaire à la vie et au fonctionnement de l'école.

Les membres du Conseil d'Ecole ainsi que les personnes invitées sont liés par une obligation de réserve absolue quant aux points évoqués mettant en cause un élève, une famille ou toute autre personne.

Sauf urgence, le directeur informe, au moins 15 jours avant la date prévue, de la tenue du Conseil d'Ecole. Chaque membre peut alors faire part des points qu'il souhaite évoquer à l'ordre du jour.

Un point questions diverses peut figurer à l'ordre du jour; Les questions soulevées à cette occasion ne pourront toutefois faire l'objet d'un vote que si l'ensemble des membres en est d'accord.

Au début de chaque séance, un secrétaire de séance est désigné parmi les représentants de parents d'élèves.

Le procès-verbal est soumis à l'approbation définitive du Conseil d'Ecole lors de sa séance suivante.

## **2 - Présentation des membres du nouveau conseil d'école**

Chaque personne présente au conseil est invitée à se présenter tour à tour

## **3 - Règlement intérieur et vote**

Madame Baitel distribue le règlement en vigueur à chaque participant. Une seule modification est discutée; au vu du contexte sanitaire, se pose la question d'interdire les jouets personnels, comme les cartes ou les figurines, qui passent de main en main dans la cour de récréation. Les représentants de parents d'élèves s'interrogent sur les jeux autorisés, au cas où ces jouets personnels seraient proscrits. Finalement, sera ajouté un avenant au règlement intérieur pour interdire tout jouet personnel. Pour compenser, des élastiques, ballons et cordes à sauter seront achetés par l'école grâce à l'argent récolté par la coopérative, et il y aura ainsi plus de jouets mis à disposition par l'école pour les enfants.

Pour l'instant, le système de cour calme / cour sportive n'a pas été réintroduit car cela créerait trop de brassage des élèves. Il est possible que cela soit remis en place selon les conditions sanitaires.

Nb : un avenant au sujet du blog sera décidé plus tard dans la séance, voir question diverse 6.

La Directrice de l'école annonce que la Charte Marianne (la charte sur la laïcité) sera jointe au règlement intérieur.

## **4 - Effectifs et organisation interne de l'école**

L'école compte 367 élèves. Ils sont répartis dans 14 classes cette année.

- 2 CP (effectifs de 27),
- 1 CP/CE2 (effectif de 25),
- 3 CE1 (effectif de 25 chacun),
- 2 CE2 (effectifs de 29 et 30),
- 3 CM1 (effectifs de 22,22 et 23)
- 3 CM2 (effectifs de 28,29 et 30).
- 6 élèves sont en ULIS.

Les effectifs sont donc élevés en CP, CE2 et CM2 soit une moyenne de 26,21 élèves par classe. Les classes de CP,CE2 CM2 dépassent cette moyenne.

Différents intervenants participent à la vie de l'école :

- en musique
- en EPS : chaque classe bénéficie d'un intervenant en EPS à raison de 2 créneaux par an.

- en italien: la professeur d'italien du collège des Vallées interviendra pour faire une initiation aux CM2
- et enfin, des bénévoles, parfois anciens enseignants, permettent à la BCD (bibliothèque) de fonctionner.

A noter que dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, la sortie de l'étude (18h) se fait à nouveau, depuis la fin des vacances de la Toussaint, au niveau de la grille principale.

### **5 - Présentation du RASED**

Mme Guillou présente le Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficultés (RASED). il se compose de:

- Mme Lorain: aide à dominante relationnelle, présente à l'école 2 jours par semaine (les mardis et vendredis)
- Mme Briand: aide à dominante pédagogique, présente 1 jour par semaine (le vendredi),
- Mme Guillou, psychologue, présente le mardi matin et le vendredi après-midi. Des observations ont été faites dans les classes en concertation avec les enseignants afin de repérer les enfants en difficulté. Des actions pour aider ces élèves commencent au mois de novembre.

L'école Marsault comporte une classe Ulis, qui accueille cette année 6 élèves: 2 CE1, 2 CE2 et 2 CM1. Les élèves sont inclus selon des volumes variables: l'un d'entre eux passe 90% de son temps dans sa classe d'inclusion, tandis qu'un autre y passe pour l'instant 1/2 heure par jour.

Mme Ménard réalise son travail en collaboration avec les enseignants des classes d'inclusion.

Mme Ménard expose un projet de recherche sur les enfants à besoins particuliers qu'elle réalise avec ses élèves et l'université.

Elle est également enseignante ressource de l'école.

### **6 - Stage de remise à niveau vacances de la Toussaint**

Prévu à l'école Jerphanion, il s'est finalement déroulé à l'école Voltaire. Des petits groupes de 6 élèves sont accueillis d'habitude à ces stages, 12 à 13 élèves ont été accueillis à cette session.

Les enseignants proposent des élèves qui, selon eux, pourraient tirer bénéfice de ces stages.

L'inspectrice détermine les niveaux qui bénéficient de ce stage. Cette fois, ce sont les élèves de CP et CM2 qui étaient concernés.

Les enseignants qui participent à ces stages sont volontaires. Mme Baitel aimerait que davantage d'élèves profitent de ces stages, mais il n'y a pas assez de place.

### **7 - Evaluations en CP - CE1**

Les évaluations nationales se sont déroulées en septembre en CP et CE1. Les épreuves données aux élèves étaient les mêmes que celles données en septembre 2019, ce qui permet de comparer. Les enseignants relèvent plusieurs points:

- les compétences échouées sont identiques à celle de septembre 2019, mais davantage d'élèves ont échoué.
- il y a plus de difficultés en maths qu'en français
- les élèves de CP sont pour deux tiers fragiles en maths (résolution de problème, association d'un nombre à une position) et pour la moitié, fragiles en français (reconnaissance des lettres)

- les élèves de CE1 rencontrent des difficultés en maths dans la représentation des nombres entiers et pour effectuer des additions et des soustractions, et en français, pour lire (lecture de texte et des mots proches comme coude et coudre), comprendre les mots lus et comprendre des mots durs (alors que la lecture de syllabes est plutôt réussie).

En CE1, plus d'élèves ont besoin d'un soutien mais il s'agit plus d'un soutien ponctuel que prolongé.

Les résultats de ces évaluations ont été communiqués aux familles.

Pour résoudre ces difficultés, plusieurs solutions sont envisagées comme par exemple le recours au RASED, les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), ou la mise en place de plan personnalisé de réussite éducative. Les familles des élèves concernés en ont été informées.

## **8 - Projets et spectacles**

Tous les projets qui suivent sont bien entendu dépendants des conditions sanitaires, il convient donc de les considérer avec la plus grande prudence.

Le 8 décembre, la mairie offrira un spectacle sur le thème du jazz aux élèves.

Quelques classes pourront visiter l'exposition consacrée au Mali (« Grandir au Mali ») à la médiathèque de La Garenne-Colombes (cette dernière vient d'être annulée).

Spectacles de fin d'année : Les salles où se déroulent les spectacles devant être réservées à l'avance, dates ont été prises à l'Auditorium et au Théâtre de la ville. Les classes travailleront sur des projets divers: l'eau (une classe de CP), les 5 continents (les CE1), Disney (CM1), ou les musiques du monde (CM2).

Les CE2, les CP/CE2 et une classe de CP travailleront sur un projet en lien avec une association, l'ODAAS, qui conçoit, met en œuvre et promeut des actions de sensibilisation au handicap. Ce projet pourrait être élargi aux autres classes. L'intervention de l'association se fera en 2 temps : d'abord, une intervention en classe pour parler du handicap (vidéos...), puis intervention sous forme de jeux (par exemple, danse à l'aveugle, tirage de buts avec un handicap, jeux de langage des signes...). C'est un projet que l'école aimerait étendre à toutes les classes.

Enfin, une enseignante débute un projet avec l'Ecole de la Philanthropie, une association qui a pour but de développer l'empathie chez les enfants, les amener à mieux comprendre le monde qui les entoure et à mener des actions solidaires pour des causes d'intérêt général.

## **9 - Point sur la coopérative**

Mesdames Alphonse et Ménard participent à la gestion de la coopérative, dont le solde s'élève actuellement à 14K€.

## **10 - Travaux effectués ou prévus dans l'école**

Le premier confinement a fait que le budget municipal n'a pu être voté en temps et en heure, ce qui a conduit à des décalages. Une salle de classe a été refaite (CP/CE2), ainsi que le couloir du premier étage et ses fenêtres.

Le faux-plafond du réfectoire (proche de la petite cour) a été refait, afin qu'il y ait moins de bruit.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Point sur les difficultés liées au confinement au niveau des apprentissages**

Les enseignants notent que, pendant le confinement, le travail fourni aux élèves a été globalement fait. Toutefois, cela s'est avéré compliqué pour environ un quart des familles (difficultés en termes d'apprentissage, ou en termes d'organisation pour les parents qui devaient allier école et télétravail).

Parmi les élèves en difficulté, il y a notamment les élèves entrés en CP. Pour les autres cycles, les enseignants notent que pour les élèves qui ont rencontré des difficultés pendant le confinement, les choses se rééquilibrent. Néanmoins, les élèves qui étaient en difficulté avant le premier confinement le sont hélas toujours après (voire plus).

Enfin, les enseignants font part d'une mise en route plus difficile cette année (oubli du comportement élève c'est à dire, par exemple, oubli de lever la main avant de s'exprimer, vitesse de copie plus faible, problème de concentration, autonomie...).

Ces constats rappellent l'importance de la scolarisation.

Les enseignants sont optimistes et affirment que les difficultés vont se résorber petit à petit avec le temps, notamment grâce aux APC...

A noter que certains dossiers de demande d'AESH n'ont pas pu être faits pendant le confinement et de ce fait, ont pris du retard.

### **2 - Sorties et rencontres sportives**

Les sorties aux musées sont interdites pour des raisons liées à vigipirate.

Cette année, il n'y aura ni rencontre sportive, ni Marsolympiades, ni classes transplantées. Les représentants de parents d'élèves soulignent que des colonies ont eu lieu à la Toussaint à Houlgate. Cela a été possible car ces colonies dépendent de la mairie. Les classes transplantées ont elles besoin de recueillir la validation de Madame l'Inspectrice, validation qui n'a pas été donnée.

### **3 - Règlement commun scolaire et périscolaire**

Des délégués de classe ont été élus avant les vacances, et la première réunion doit se dérouler début novembre.

Après cette réunion, Mmes Baitel et Fortas doivent se rencontrer pour établir un règlement commun aux temps scolaire et périscolaire.

#### **4 - AESH**

Des Accompagnants d'Enfants en Situation de Handicap (AESH) interviennent dans l'école. Après l'étude du dossier médical des enfants ayant besoin d'une AESH, un nombre d'heures est attribué par enfant, en général 8h. Il y a donc des AESH mutualisées, qui interviennent successivement auprès de plusieurs enfants (en ULIS, chaque élève a une AESH, et il y a également une AESH collective).

A Marsault, une AESH ayant un contrat de 24 h hebdomadaire n'est pratiquement jamais venue. Les autres AESH ont donc réduit leurs heures d'intervention prévues, pour se dégager du temps et pouvoir accompagner les élèves qui se sont retrouvés sans AESH.

Grâce à la mutualisation des AESH, la plupart des enfants devant bénéficier d'une AESH, ont un accompagnement d'environ 8 heures par semaine.

#### **5 - Projet numérique – continuité pédagogique**

Il est en chantier.

Les parents soulignent que de nombreuses familles se demandent quelle serait l'organisation des enseignants si un reconfinement tel que celui de mars devait être prononcé. Chaque enseignant est libre de procéder comme il le souhaite. Les enseignants ont les mails des familles.

La Directrice indique qu'en de telles circonstances, il est important qu'il y ait une communication entre l'enseignant et les familles. Les enseignantes présentes demandent aux parents de leur faire confiance.

#### **6 - Divers**

- Mme Baitel invite les parents à consulter très régulièrement le blog de l'école: <http://www.ec-marsault-lagarenne.ac-versailles.fr/> qui est l'outil privilégié pour communiquer avec les familles.

Un avenant sera apporté au règlement intérieur avec les coordonnées du blog (article 5.3).

- le C2A2E, qui est intervenu dans l'école l'année passée, a formulé des préconisations quant à la circulation dans l'école, ou aux messages clairs. Suite à cette intervention, la charte des règles de vie de l'école (« charte du bien vivre ensemble ») est affichée dans l'école mais l'échelle des sanctions n'a pas encore été remise en place par les enseignants. En outre, l'école souhaite mettre en place un projet de formation à médiation par les pairs. Des enfants pourraient être formés à la médiation.

- un hommage à M. Paty a été rendu lundi 2 novembre dans toutes les classes.

- les parents demandent si, dans ce contexte particulièrement compliqué, un moment de détente ou d'amusement pourrait être introduit. Les enseignants proposent d'y réfléchir.

A 19h40, la séance est levée

Pour l'équipe enseignante, la Directrice,

O Baitel